

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	21
Votant	26

Date de convocation : 08/01/2026

Changement des Statuts :
Intégration d'une nouvelle commune

Délibération n°02-2026

Séance du 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Lens Lestang sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Céline BLAIN, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Norbert COQUERAY, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Romaric FOURT, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Daniel SIRERA

Excusés et absents : Armeline AUDRIEU, Romain BOITEL, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Max FIGUET, Claude FOUREL, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Ludwig MONTAGNE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Cédric ROUSSELLET, Patrice TARDY-JEUNOT

Pouvoirs : Yves CHAREYRE donne pouvoir à Gilles MORGUE, Alain LACROIX donne pouvoir à François FAURE, Ludovic LACROIX donne pour voir à Stéphane SARRAZIN, Gilbert MOUNIER-VEHIER donne pouvoir à Didier SAPET, Arrmelline AUDRIEU donne pouvoir à Patrice REBOULET.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-18, L.5212-16 et L.224-1 et suivants,
- Les statuts du Syndicat Eau Potable Valloire-Galaure
- La délibération du conseil municipal de la commune de Grand-Serre en date du 13 Janvier 2026, demandant son adhésion au syndicat,
- L'exposé du "Président,

CONSIDERANT :

- Que la commune de Grand Serre souhaite adhérer au Syndicat Eau Potable Valloire Galaure afin de bénéficier de la compétence du Syndicat.
- Que cette adhésion est compatible avec l'objet et les statuts du syndicat,
- Qu'elle contribue à la cohérence territoriale et au bon exercice du service public concerné,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

- Article 1 : d'accepter l'adhésion de la commune de Grand Serre au Syndicat Eau Potable Valloire-Galaure, à compter de la date de l'arrêté préfectoral
- Article 2 : De valider l'application à la commune de Grand Serre des statuts du syndicat dans leur version en vigueur, notamment en ce qui concerne :
 - Les compétences exercées,
 - La représentation au comité syndical,
 - Les modalités financières et de contribution.

- Article 3 : De préciser que cette adhésion donnera lieu à un arrêté préfectoral après délibérations concordantes des collectivités membres, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : D'autoriser le Président à accomplir et signer toutes les formalités et tout documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

